

## **Consignes de réception**

*Nous attirons toute votre attention afin de vérifier l'état du colis et du matériel à la réception de la livraison. Il est extrêmement important de contrôler la marchandise en présence du livreur. Tout d'abord, si le colis est abimé, ouvert, reconditionné, présente des traces d'avaries, vous devez refuser le colis. Vous devez aussi contrôler l'état général des produits en présence du livreur. Si la livraison est effectuée par la Poste, le colis doit être mis en instance à votre bureau de poste afin de pouvoir vérifier le contenu avec un agent habilité (dans la mesure où le livreur ne peut exécuter cette fonction). En cas de refus, vous devez impérativement notifier la raison sur le bon de livraison et refuser le colis. Toute anomalie constatée devra être impérativement notée sur le bon de livraison sous forme de réserves explicites (attention : "sous réserve" n'a aucune valeur). Si le transporteur est la poste vous devez notamment faire un constat d'avarie ou de spoliation au bureau de poste. Vous avez ensuite 24H après livraison pour envoyer en lettre recommandée une attestation sur l'honneur reprenant les problèmes liés au transport. Passé, ce délai nous ne pourrions plus considérer que les anomalies proviennent du transport.*

### Récapitulatif :

- 1) Vérifier le contenant et le contenu en présence du livreur*
- 2) Tout problème devra être signalé sur le bon de livraison ou de transport au moment de la livraison*
- 3) Tout colis abimé, non conforme devra être refusé.*
- 4) Toute constatation d'anomalies devra être signalée par lettre recommandée sous 24H à votre vendeur*

### Importance de vérifier son colis :

*En cas de problème nous contacterons le transporteur. Si à la réception rien n'a été signalé sur le bon de livraison, le transporteur se déchargera de toute responsabilité en démontrant une livraison conforme. En conséquence le client sera alors désigné comme seul responsable des dégâts.*